

LA VIE ECONOMIQUE

- [Jean-Marc Ayrault : la pause fiscale ne "sera effective" qu'en 2015](#)
- [Pause fiscale : l'opposition dénonce un concours de sémantique](#)
- [La réforme des retraites adoptée en Conseil des ministres](#)
- [Retraites : les principaux points du projet de loi](#)
- [Retraites complémentaires : le versement devient mensuel à partir du 1^{er} janvier](#)
- [30 000 € par Français : l'ardoise salée de la dette publique](#)
- [Une prime à la casse de 1 000 euros ?](#)
- [Conseils généraux, régionaux, communes... les effectifs des fonctionnaires territoriaux s'envolent](#)
- [8 000 emplois détruits dans les centres d'appels](#)
- [L'activité du secteur privé en France redémarre après 19 mois de récession](#)
- [Le gouvernement déploie les emplois francs, autre arme anti-chômage](#)
- [Taxe carbone et nucléaire vont payer pour la transition énergétique de la France](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

- [La Cour des comptes sonne l'alarme sur la Sécu](#)
- [La Sécu traque le travail au noir](#)
- [Marisol Touraine dément un déremboursement des lunettes](#)
- [Le tiers payant sera généralisé en 2017](#)
- [L'Assemblée nationale vote sur la fraude fiscale et rétablit le procureur financier](#)
- [Le gouvernement dit non à la CSG progressive](#)
- [TVA : la France perdrait 32 milliards d'euros par an](#)
- [Impôt sur le revenu : 1,2 million de foyers supplémentaires en 2013](#)
- [Santé : hausse de 2,5 % à 3 % des tarifs des mutuelles en 2014](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [EADS empoche un gros chèque de deux milliards d'euros pour la fabrication de 18 Ariane 5](#)
- [Air France estime à 2 800 personnes le sureffectif pour 2014](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Intermarché Iorgne les magasins Casino à Paris](#)
- [Paris : Sephora fermera le soir](#)

TEXTES LEGISLATIFS ET**REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS**

- [Cour des comptes : rapport sur la sécurité sociale](#)
- [Du bon usage du médicament en France](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Jean-Marc Ayrault : la pause fiscale ne "sera effective" qu'en 2015

Le 17 septembre 2013, dans un entretien accordé sur Métronews, le premier ministre, **Jean-Marc Ayrault**, a admis que la pause fiscale, annoncée pour 2014 par François Hollande, ne sera « effective » qu'en 2015 : « [Il faut] préserver notre modèle de solidarité, [cela implique de demander] un effort aux Français [...] notamment mais pas seulement, à ceux qui ont des revenus plus élevés. [Cette décision n'a pas été actée] pour boucher les trous d'un budget mais pour mettre ces nouvelles recettes au service d'un objectif, [à savoir] augmenter le moins possible les prélèvements ».

[http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/09/18/ayrault-annonce-que-la-pause-fiscale-sera-decalee-a-2015_3479540_823448.html#xtor=EPR-32280229-\[NL_Titresdujour\]-20130918-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/09/18/ayrault-annonce-que-la-pause-fiscale-sera-decalee-a-2015_3479540_823448.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20130918-[titres])

(Source : www.lemonde.fr du 18/09/2013)

● Pause fiscale : l'opposition dénonce un concours de sémantique

L'opposition n'a pas manqué de relever « le nouveau revirement du gouvernement en matière de fiscalité ». En effet, si François Hollande annonçait le 30 août, dans Le Monde, que « le temps était venu de faire une pause fiscale », Jean-Marc Ayrault a déclaré que cette pause ne serait effective qu'en 2015 (voir article ci-dessus).

- **Nathalie Kosciusko-Morizet**, candidate UMP à la mairie de Paris : « Le gouvernement aura utilisé tout l'éventail des expressions, dans un concours de sémantique : on allait 'augmenter les impôts le moins possible' après ce fut une 'pause fiscale', finalement c'est un 'ralentissement', après un 'ralentissement de la hausse'. [...] Bref, le gouvernement augmente les impôts, il les a augmentés lourdement et il continue à les augmenter ».

- **Eric Woerth**, ex-ministre du Budget UMP : « Rien n'a été respecté dans les prévisions. [...] Les déficits publics sont plus importants, les dépenses publiques sont plus importantes, la dette est plus importante, et aujourd'hui évidemment, la pression fiscale est plus importante que ce que prévoyait le gouvernement. [...] Je peux vous dire qu'il y aura une pause fiscale avant les élections présidentielles de 2017, ça c'est sûr pour des raisons purement politiques ».

- **François Bayrou**, président du MoDem : « [Le gouvernement est] enfermé dans une impasse, enlisé, où aucune promesse n'est respectée ».

- **Jean-Louis Borloo**, président de l'UDI : « [Jean-Marc Ayrault a] contredit [le chef de l'Etat]. Concrètement pour les Français, cette déclaration signifie une nouvelle avalanche fiscale en 2014 et un report de la pause en 2015 voire au-delà ».

<http://www.lefigaro.fr/politique/2013/09/18/01002-20130918ARTFIG00371-pause-fiscale-l-opposition-denonce-un-concours-de-semantique.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 18/09/2013)

● La réforme des retraites adoptée en Conseil des ministres

Mercredi 18 septembre 2013, la réforme a été présentée et adoptée en Conseil des ministres. Elle sera désormais mise au débat au Parlement à partir du 7 octobre

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/la-reforme-des-retraites-adoptee-en-conseil-des-ministres_401915.html#xtor=AL-189

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 18/09/2013)

[Retour au sommaire](#)

● Retraites : les principaux points du projet de loi

Un rappel des principales mesures intégrées dans le projet de réforme des retraites :

01)- Allongement de la durée des cotisations. Aujourd'hui fixée à 41,5 ans, elle sera progressivement portée à 43 ans en 2035. **Jean-Marc Ayrault** : « Nous allongerons la durée de cotisation, à partir de 2020, pour tenir compte de l'espérance de vie à la retraite. Mais, afin de ne pas pénaliser ceux qui commencent à travailler tôt, nous n'avons pas touché à l'âge légal : il restera à 62 ans, et on pourra liquider au plus tard à 67 ans une retraite à taux plein ».

02)- Hausse des cotisations. L'augmentation sera progressive jusqu'en 2017 : 0,15 point en 2014 et 0,05 les années suivantes, pour atteindre 0,3 pour la part salariale comme pour la

part patronale. « La hausse correspond donc à un prélèvement de 0,6 point sur un salaire brut ».

03)- Création d'un compte-temps pénibilité. Il s'agit d'un compte personnel de prévention de la pénibilité, qui permettra d'acquérir des points. Ces points permettraient un départ anticipé en retraite, « avec un maximum de deux ans avant l'âge légal de 62 ans ». La mesure sera financée par une cotisation patronale.

04)- Participation des retraités. Ainsi, la revalorisation annuelle des retraites aura désormais lieu au 1^{er} octobre, au lieu du 1^{er} avril (sauf pour les retraités au minimum vieillesse). **Autre mesure :** « La majoration de 10 % des pensions pour les retraités ayant élevé au moins trois enfants [sera soumise] à l'impôt sur le revenu ».

05)- Prise en compte de tous les trimestres de congé maternité. « Le fait de soumettre à l'impôt sur le revenu la majoration de 10 % des pensions pour les retraités ayant élevé au moins trois enfants doit également permettre une redistribution aux femmes sous forme d'un forfait dès le premier enfant ».

06)- Prise en compte de l'apprentissage. Les trimestres effectués en apprentissage seront validés pour la retraite. Pour les années d'études, le gouvernement a prévu une aide de 1 000 euros par trimestre, dans la limite de quatre trimestres. **Selon Matignon :** « [Le rachat devra se faire] dans un délai de cinq ou dix ans suivant la fin des études ».

07)- Coup de pouce aux petites pensions : « Les salariés à faible rémunération et à temps partiel bénéficieront d'une aide pour l'acquisition de trimestres. Il faudra cotiser 150 heures au smic au lieu de 200 actuellement pour valider un trimestre. Pour les agriculteurs, le texte prévoit aussi la mise en place d'ici 2017 d'une pension minimum garantie à 75 % du smic ».

Autre mesure : création d'un comité de surveillance des retraites. **Son rôle ?** Faire annuellement des recommandations sur des points fondamentaux. Il sera notamment chargé de présenter « le niveau de cotisation » des retraites.

[http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20130917.OBS7312/retraites-les-principaux-points-du-projet-de-loi.html#xtor=EPR-1-\[Actu8h\]-20130918](http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20130917.OBS7312/retraites-les-principaux-points-du-projet-de-loi.html#xtor=EPR-1-[Actu8h]-20130918)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 17/09/2013)

● Retraites complémentaires : le versement devient mensuel à partir du 1er janvier

Le 17 septembre 2013, l'Arcco et l'Agirc ont annoncé que les retraites complémentaires allaient être versées mensuellement, et non plus trimestriellement, à dater de janvier 2014.

Arcco et Agirc, dans un communiqué commun : « Les retraites complémentaires Agirc (cadres du privé) et Arcco (tous les salariés du privé) qui seront payées en octobre seront les dernières à être versées pour la durée d'un trimestre. Dès le 2 janvier, elles le seront chaque mois, [mais] seul le rythme des versements change : le montant annuel de la retraite, lui, ne bouge pas. Cependant, la date de versement dépendra des établissements bancaires. Aucune démarche n'est à faire, ni auprès des caisses de retraite, ni auprès des banques : le passage au versement mensuel sera automatique. [Cette décision répond à] une demande récurrente des retraités : faciliter la gestion de leur budget ». 11,6 millions de retraités sont concernés.

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/retraites-complementaires-le-versement-devient-mensuel-a-partir-du-1er-janvier_401849.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 18/09/2013)

[Retour au sommaire](#)

● 30 000 € par Français : l'ardoise salée de la dette publique

Le 17 septembre 2013, **Pierre Moscovici**, ministre de l'Économie et des finances, a déclaré que l'endettement de la France allait « atteindre un maximum », avant de « décroître ». Selon lui, une des raisons de cet état de fait : « L'ardoise laissée par les précédentes majorités ». Selon **Le Figaro**, le taux d'endettement devrait effectivement atteindre le niveau record de 95,1 % du PIB du pays fin 2014, soit environ 1 950 milliards d'euros : « Le projet de loi de finances pour 2014, qui sera présenté la semaine prochaine, montrera qu'après avoir atteint 93,4 % du PIB en 2013, la dette de la France en représentera jusqu'à 95,1 % fin 2014, soit 30 000 euros par Français. [...] Ce pourcentage constituerait un record, bien supérieur au taux de 94,3 % avancé au printemps par Paris dans le programme de stabilité transmis à la Commission européenne ». L'endettement devrait ensuite décroître à partir de

2015. **Les raisons de ce taux d'endettement ?** Le déficit public mais surtout les plans de soutiens financiers à la zone euro, plans dont le coût a atteint 48 milliards d'euros en 2012 et devrait atteindre 62,5 milliards fin 2013, puis 68,7 milliards fin 2014. Sans le soutien à la zone euro, la dette atteindrait 91,8 % du PIB à fin 2014. **Challenges** : « *Le déficit public a été réévalué par le gouvernement à 4,1 % du PIB pour 2013, alors que la Commission européenne avait fixé à la France un plafond de 3,9 %. Bercy s'est engagé à le ramener à 3,6 % du PIB en 2014 puis à moins de 3 % en 2015* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20130917.CHA4382/dette-une-ardoise-de-plus-de-30-000-euros-par-francais-fin-2014.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20130917](http://www.challenges.fr/economie/20130917.CHA4382/dette-une-ardoise-de-plus-de-30-000-euros-par-francais-fin-2014.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20130917)

(Source : www.challenges.fr du 17/09/2013)

● Une prime à la casse de 1 000 euros ?

- **La lettre professionnelle Autoactu.com** : « *Selon nos informations, le montant de cette prime pourrait atteindre 1 000 euros. Elle serait versée à l'acheteur d'un véhicule aux normes Euro 5 (norme entrée en vigueur au 1er septembre 2009 pour la réception des véhicules) pour le remplacement d'un véhicule répondant aux normes Euro 4 et moins. L'annonce de cette prime à la casse, si elle est conservée, pourrait être concomitante à celle du durcissement de barème bonus/malus. [...] Avec cette prime à la casse, le gouvernement ne mettrait donc pas en place une mesure de relance du marché automobile, mais une mesure environnementale qui précédera peut-être le changement de fiscalité sur les carburants (repoussée à 2014) et accompagnera peut-être la mise en place des Zapa (zone d'action prioritaire pour l'air) attendue en 2013* ».

[http://www.lepoint.fr/auto-addict/strategie/une-prime-a-la-casse-de-1-000-euros-18-09-2013-1732698_659.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Quotidienne\]-20130918](http://www.lepoint.fr/auto-addict/strategie/une-prime-a-la-casse-de-1-000-euros-18-09-2013-1732698_659.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Quotidienne]-20130918)

http://www.autoactu.com/la-prime-a-la-casse-sur-les-vo-pourrait-etre-de-1-000-euros.shtml?EZFO_abonne=77307&email=jclefevre@lepoint.fr

(Sources : www.lepoint.fr du 18/09/2013, Jean-Christophe Lefèvre, www.autoactu.com, Emilie Binois)

● Conseils généraux, régionaux, communes... les effectifs des fonctionnaires territoriaux s'envolent

Dans un rapport préliminaire publié le 19 septembre 2013, la Cour des comptes dénonce la gestion des collectivités locales. Dans les faits, 1,9 million de personnes travaillaient pour une collectivité locale fin 2011, un chiffre en progression, tous statuts confondus, de 44 % depuis 1998. **Explication avancée ?** La loi LRL de 2004, qui concerne le transfert de l'Etat aux collectivités locales de nouvelles compétences avec, à la clé, des moyens supplémentaires. **Les augmentations d'effectifs les plus conséquentes ces dix dernières années ?** Les Conseils généraux (+ 614 %), les Communautés d'agglomération (+ 375 %), les Communautés de communes (+ 222 %). **Les régions qui comptent le plus d'agents territoriaux ?** Logiquement, les plus peuplées : l'Ile-de-France (361 200), Rhône-Alpes (167 900) et Provence-Alpes Côte d'Azur (PACA : 159 600). **Les régions les moins dotées ?** La Corse (11 400), le Limousin (23 000) et la Franche-Comté (28 800).

[http://www.challenges.fr/infographies/20130918.CHA4421/conseils-generaux-regionaux-communes-les-effectifs-des-fonctionnaires-territoriaux-s-envolent.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130919](http://www.challenges.fr/infographies/20130918.CHA4421/conseils-generaux-regionaux-communes-les-effectifs-des-fonctionnaires-territoriaux-s-envolent.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130919)

(Source : www.challenges.fr du 19/09/2013, Laure-Emmanuelle Husson)

[Retour au sommaire](#)

● 8 000 emplois détruits dans les centres d'appels

L'arrivée de Free Mobile a provoqué une chute des prix, que ses concurrents (Orange, SFR et Bouygues) ont compensée « *en taillant dans les coûts* ». **Premiers touchés ?** Les services de relations clients. Selon les chiffres exclusifs du Syndicat des professionnels des centres de contact (SP2C), 4 000 emplois ont été détruits en France et 4 000 autres suivront dans l'année qui vient. **Laurent Uberti**, président du SP2C : « *Free a été une bombe pour nous. Ils ne sont pas coupables, mais c'est un constat : leur arrivée a provoqué un véritable tsunami dans notre secteur* ». **Le JDD** : « *Une partie de ces emplois français perdus a été délocalisée au Maghreb, en Côte d'Ivoire ou à Madagascar. Orange, SFR et Bouygues Télécom paient ces téléopérateurs deux fois moins cher* ». **M. Uberti** : « *La délocalisation*

des centres d'appels est irréversible. N'en déplaise aux différents gouvernements qui s'y sont opposés ».

<http://www.lejdd.fr/Economie/Entreprises/8-000-emplois-detruits-dans-les-centres-d-appels-630356>

(Source : www.lejdd.fr du 22/09/2013, Matthieu Pechberty - Le Journal du Dimanche)

● L'activité du secteur privé en France redémarre après 19 mois de récession

Pour la 1^{ère} fois depuis mars 2012, l'indice PMI du cabinet Markit (qui mesure le niveau d'activité du secteur privé) est repassé dans le vert. L'indice atteint 50,2 points contre 48,8 points en août 2013, « se hissant ainsi au-delà de la barre des 50 points qui sépare les périodes de croissance de celles de récession ». **En tête**, les services : indice à 50,7 points contre 48,9 en août. **En recul** : le secteur manufacturier (47,8 contre 48,5 en août). Selon Markit, le rythme de suppressions d'emploi en septembre était le plus faible depuis 19 mois. Parmi les 750 entreprises interrogées, certaines ont confié avoir « recruté du personnel en anticipation de projets à venir ». **Jack Kennedy**, économiste de Markit : « [Dans l'ensemble, l'indice en septembre] indique une stabilisation des conditions économiques en France, [tandis que la relative accalmie sur le front de l'emploi] devrait aider l'économie à rester sur une position plus ferme ».

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/l-activite-du-secteur-prive-en-france-redemarre-apres-19-mois-de-recession_402580.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 23/09/2013)

● Le gouvernement déploie les emplois francs, autre arme anti-chômage

Lancés en juin 2013, les emplois francs visent à aider les jeunes sans emploi qui vivent dans les quartiers difficiles. **François Lamy**, ministre de la Ville, au Parisien-Aujourd'hui en France : « Les sites qui pourront prétendre à ces aides seront plus nombreux ». Ils passeront de 10 à 41. **M. Lamy** : « A qualification égale, un jeune issu d'une zone urbaine sensible a deux fois moins de chances d'accéder à un emploi. Grâce à cet élargissement des emplois francs, près de 45 % des jeunes concernés pourront accéder au dispositif ». Les bénéficiaires d'un emploi franc doivent avoir moins de 30 ans, vivre dans une zone urbaine sensible (ZUS), depuis au moins six mois et faire état d'une durée de douze mois minimum de recherche d'emploi sur les dix-huit derniers mois. Aucun diplôme exigé. En contrepartie, l'entreprise qui signe ce contrat bénéficie d'une aide de l'État de 5 000 euros versée en deux fois. Les sites sélectionnés doivent subir des taux de chômage supérieurs à la moyenne nationale. L'ensemble de l'Hexagone est concerné. **Parmi les villes retenues** : Toulouse, Clichy-sous-Bois, Sarcelles, Lille, Strasbourg, Bordeaux, Lyon, Nantes, Rennes. **Objectif du gouvernement ?** Financer 5 000 contrats francs en 2013 et 10 000 sur trois ans. Cependant, tout comme pour les contrats d'avenir, les entreprises semblent rester réticentes. Pourquoi ? Le manque de qualification du public visé d'une part, l'obligation de leur assurer une formation d'autre part.

<http://www.lefigaro.fr/emploi/2013/09/23/09005-20130923ARTFIG00281-le-gouvernement-deploie-les-emplois-francs-autre-arme-anti-chomage.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 23/09/2013, Mathilde Golla)

[Retour au sommaire](#)

● Taxe carbone et nucléaire vont payer pour la transition énergétique de la France

Le 21 septembre 2013, **Jean-Marc Ayrault** s'est exprimé sur les moyens qui permettront à la France de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la facture énergétique de la France. Niveau financement, il a dévoilé les deux principales sources de financement : « Les énergies fossiles et nucléaire seront mobilisées pour atteindre nos objectifs de transition énergétique ». Une partie des gains financiers perçus sur le parc nucléaire existant sera mobilisée : « Pendant toute la durée de vie restante de nos centrales, et tout en assurant une sécurité maximale, notre parc nucléaire sera mis à contribution ». M. Ayrault a aussi annoncé une augmentation de la TVA sur les engrais, ainsi que la création en 2014 de l'Agence nationale de la biodiversité. **Quelques réactions. Denis Baupin**, député Europe Ecologie-Les Verts (EELV) : « Le signal fort de la part du Premier ministre, c'est que la loi de finances 2014 aura bien une contribution climat énergie qui va monter en puissance au

moins jusqu'à 2016, vu qu'elle donnera 4 milliards (d'euros, ndlr), ce qui est très significatif ». **Le Médef** est « plutôt rassuré ». **Jean-Pierre Clamadieu** : « On s'engage dans une démarche dans laquelle on sera capable d'ajuster année après année, en fonction de la croissance et des évolutions technologiques, les objectifs et les moyens de les atteindre ». Concernant la taxe carbone, qui ne concernera pas les professionnels du transport et de la pêche, elle a provoqué une réaction des agriculteurs, non cités dans les exemptés. **Christiane Lambert**, vice-présidente de la FNSEA : « Nous allons monter au créneau pour savoir pourquoi les transporteurs et les pêcheurs l'ont [l'exemption, ndlr] et pas nous ». [http://www.challenges.fr/economie/20130921.CHA4608/taxe-carbone-et-nucleaire-vont-payer-pour-la-transition-energetique-de-la-france.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130923](http://www.challenges.fr/economie/20130921.CHA4608/taxe-carbone-et-nucleaire-vont-payer-pour-la-transition-energetique-de-la-france.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130923)
(Source : www.challenges.fr du 23/09/2013)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

● La Cour des comptes sonne l'alarme sur la Sécu

Le 17 septembre, la Cour des comptes publiait son rapport annuel sur la Sécurité sociale (voir notre rubrique Textes législatifs et réglementaires/Rapports divers). Pour la Cour, plusieurs moyens de réduire les déficits : accentuer la réorganisation du système hospitalier. Elle souligne le retard du pays dans la chirurgie ambulatoire (hospitalisation sans hébergement de nuit). Elle donne également une série de recommandations sur l'imagerie dentaire, les soins dentaires, les médicaments, les transports sanitaires. Au nombre des critiques de la Cour, la dérive des dépenses liées à la permanence des soins la nuit et de celles consacrées aux analyses médicales. **La Cour** : « Enrayer la spirale de la dette sociale est d'une urgence impérieuse, [par] un effort nettement accru de maîtrise des dépenses ». La gestion des dettes de l'assurance maladie et de la branche famille par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) alarme la Cour. **Le Point** : « Cette dernière les finance par des émissions de dettes à trois mois, une "situation particulièrement anormale et dangereuse en cas de remontée des taux d'intérêt". La dette accumulée à l'Acoss atteindra 26 milliards d'euros fin 2013 et doit, selon la Cour, être très rapidement reprise par la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) avec des ressources pour la financer ». **La Cour des comptes** : « [Si cette solution n'est pas rapidement réglée,] ce serait la cohésion sociale de notre pays et la légitimité même de la sécurité sociale qui seraient alors gravement mises en cause ». En ce qui concerne ses estimations de déficit, la Cour estime « le déficit se stabilisera, au mieux, au niveau très élevé de 2012 ». Afin de mieux maîtriser les dépenses de santé dans les prochaines années, la Cour plaide pour un Ondam (Objectif national de dépenses d'assurance maladie) inférieur de 0,2 point aux objectifs actuels, soit 2,4 % en 2014 au lieu de 2,6 % et 2,3 % en 2015 et 2016 au lieu de 2,5 % : « Les marges d'efficience et d'économies apparaissent considérables dans le système de soins sans dégrader sa qualité ». Enfin, concernant l'analyse médicale, « un domaine dans lequel elle estime possible de réaliser rapidement 500 millions d'euros d'économies, elle plaide pour la dénonciation de la convention liant l'assurance maladie aux laboratoires. Cette dénonciation doit se faire avant le mois de janvier, faute de quoi la convention sera automatiquement reconduite pour cinq ans ».

[http://www.lepoint.fr/economie/secu-la-cour-des-comptes-pointe-une-spirale-de-la-dette-anormale-et-dangereuse-17-09-2013-1731748_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Quotidienne\]-20130917](http://www.lepoint.fr/economie/secu-la-cour-des-comptes-pointe-une-spirale-de-la-dette-anormale-et-dangereuse-17-09-2013-1731748_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Quotidienne]-20130917)

(Source : <http://lepoint.fr> du 17/09/2013)

● La Sécu traque le travail au noir

Une cellule spéciale chargée de traquer le travail illicite sur la toile vient d'être créée par les responsables antifraude de la Sécurité sociale. **Jean-Marie Guerra**, directeur du contrôle des Urssaf : « La cellule est composée de 4 personnes chargées de mener un travail de surveillance et de veille sur le Net ».

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2013/09/20/97002-20130920FILWWW00237-la-secu-traque-le-travail-au-noir.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 20/09/2013)

[Retour au sommaire](#)

● Marisol Touraine dément un déremboursement des lunettes

Alors que la cour des comptes voit dans le secteur optique (les lunettes) une source d'économie substantielle, **Marisol Touraine** a déclaré : « *Il n'y aura pas de déremboursement (des lunettes). Un processus a été engagé [et viendra à son terme] prochainement [pour voir comment faire baisser les prix de certains produits] d'optique* ».

<http://www.lejdd.fr/Economie/Touraine-dement-un-deremboursement-des-lunettesTouraine-629391>

(Source : www.lejdd.fr du 18/09/2013, G.V.- LeJDD.fr)

● Le tiers payant sera généralisé en 2017

- **Marisol Touraine** : « *D'ici à 2017, quand vous irez voir votre médecin, vous n'aurez plus à avancer le prix de la consultation. Dès la fin de l'année prochaine, le tiers payant sera possible pour les ménages aux revenus modestes* ». Pour pallier les déserts médicaux : « *Il y aura 200 "praticiens territoriaux". [...] Ce sont des médecins généralistes qui s'installent dans des zones désertées et on leur assure un revenu garanti de 3 600 euros par mois* ».

Quelques réactions. **Claude Leicher**, président du premier syndicat de généralistes MG France : « *Depuis que François Hollande est élu, Marisol Touraine ne fait rien* ». **Michel Chassang**, président de la CSMF, principal syndicat des praticiens libéraux : « *[Nous craignons que] la médecine de ville perde sa souplesse pour se retrouver enfermée dans un carcan épouvantable. [Bref] une étatisation du système qui nous fait très peur* ». La généralisation d'ici à 2017 du tiers payant lors des consultations divise. **Claude Leicher** : « *Cela permettrait de désengorger les urgences des hôpitaux, qui paraissent gratuites parce qu'il n'y a pas d'avance de frais, alors que les généralistes semblent au contraire coûteux* ». Mais, pour **Michel Chassang** : « *Cette mesure pourrait coûter 3,50 euros par acte au praticien* » - Le médecin devra en effet se faire rembourser par les complémentaires Santé, « *ce qui lui rajoutera une charge de gestion* ».

[http://www.lemonde.fr/sante/article/2013/09/22/le-tiers-payant-sera-generalise-en-2017_3482500_1651302.html#xtor=EPR-32280229-\[NL_Titresdujour\]-20130923-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/sante/article/2013/09/22/le-tiers-payant-sera-generalise-en-2017_3482500_1651302.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20130923-[titres])

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2013/09/22/20002-20130922ARTFIG00143-reforme-de-la-sante-les-medecins-liberaux-orientent-a-l-etatisation.php>

(Sources : www.lemonde.fr du 23/09/2013, www.lefigaro.fr du 22/09/2013, Guillaume Guichard)

● L'Assemblée nationale vote sur la fraude fiscale et rétablit le procureur financier

Le 17/09/2013, l'Assemblée nationale a voté des dispositions renforçant la lutte contre la fraude fiscale et créant un procureur financier, création à laquelle le Sénat s'opposait.

[http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/09/18/l-assemblee-vote-sur-la-fraude-fiscale-et-retablit-le-procureur-financier_3479511_823448.html#xtor=EPR-32280229-\[NL_Titresdujour\]-20130918-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/09/18/l-assemblee-vote-sur-la-fraude-fiscale-et-retablit-le-procureur-financier_3479511_823448.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20130918-[titres])

(Source : www.lemonde.fr du 18/09/2013)

● Le gouvernement dit non à la CSG progressive

Le 17 septembre 2013, le député PS **Thierry Mandon** a annoncé à l'issue d'une réunion à Bercy, qu'il n'y aurait pas de CSG progressive dans le budget 2014. La mesure était pourtant demandée par une cinquantaine de députés de gauche. **M. Mandon** : « *Les premiers éléments de chiffrage montrent que cela pèserait sur les classes moyennes, et de manière très forte. Néanmoins, c'est un vrai sujet de fond pour les années qui viennent de savoir comment on rend la fiscalité plus juste. [Il nous faut donc trouver un moyen de] donner aux plus modestes sans pour autant aller ponctionner les classes moyennes et les classes moyennes populaires. Les députés socialistes souhaiteraient qu'on ait comme objectif d'inverser la courbe des impôts d'ici la fin du quinquennat* ».

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/le-gouvernement-ecarte-la-piste-de-la-csg-progressive_401753.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 18/09/2013)

[Retour au sommaire](#)

● TVA : la France perdrait 32 milliards d'euros par an

D'après une étude réalisée à la demande de la Commission européenne, le manque à gagner de l'Etat français sur les recettes de la TVA serait de l'ordre de 32 milliards. Le 17

septembre 2013, Pierre Moscovici, ministre de l'Economie et des Finances, a chiffré le seul montant de la fraude à la TVA à quelque dix milliards d'euros par an. S'ajouteraient à cela les impayés dus à la crise, l'optimisation fiscale et les erreurs statistiques. D'où ce montant de 32 milliards, que conteste Bercy. **Le Figaro** : « *Un tel montant représente pour la France près d'un cinquième des recettes potentielles de TVA, estimées par le rapport à 172 milliards d'euros en 2011, pour une collecte réelle de 140 milliards cette année-là* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2013/09/18/20002-20130918ARTFIG00333-tva-la-france-perdrait-32-milliards-d-euros-par-an.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 18/09/2013)

● **Impôt sur le revenu : 1,2 million de foyers supplémentaires en 2013**

D'après le quotidien **L'Opinion**, entre 1,2 million et 1,6 million de foyers supplémentaires vont payer l'impôt sur le revenu en 2013, soit une augmentation de 10 %. Le journal explique que les classes populaires seraient touchées en priorité avec un effet en cascade « *dévastateur* » : « *Lorsqu'un foyer bascule dans l'impôt sur le revenu du fait d'une augmentation de son revenu fiscal de référence, il devient éligible à une douzaine de nouvelles taxes (redevance audiovisuelle, taxe d'habitation...)* ».

<http://www.leparisien.fr/economie/votre-argent/impot-sur-le-revenu-1-2-million-de-foyers-supplementaires-en-2013-19-09-2013-3149675.php#xtor=EREC-109----1346501@1>

(Source : www.leparisien.fr du 19/09/2013)

● **Santé : hausse de 2,5 % à 3 % des tarifs des mutuelles en 2014**

Etienne Caniard, président de la Mutualité française, indique dans Les Echos que les tarifs des mutuelles santé devraient augmenter entre 2,5 % et 3 % en 2014, marquant un arrêt « *après les hausses importantes connues ces dernières années* » : « *[J'ai] entendu la ministre de la Santé, Marisol Touraine, annoncer qu'il n'y aurait pas de nouvelles taxes ni de nouveaux déremboursements, donc pas de transferts vers les complémentaires. [Les hausses importantes] connues ces dernières années [étaient] largement dues aux taxations. [...] Certaines mutuelles, qui avaient choisi de relever fortement leurs tarifs ces dernières années, devraient pouvoir supporter la hausse des dépenses de santé, [donc ne pas augmenter leurs tarifs. D'autres, en revanche,] qui avaient fait l'effort de contenir leurs prix devraient au contraire la répercuter* ».

<http://www.leparisien.fr/societe/sante-les-tarifs-des-mutuelles-devraient-augmenter-de-2-5-a-3-en-2014-23-09-2013-3162959.php#xtor=EREC-109----1346501@1>

(Source : www.leparisien.fr du 23/09/2013)

LA VIE DES ENTREPRISES

● **EADS empoche un gros chèque de deux milliards d'euros pour la fabrication de 18 Ariane 5**

Arianespace a commandé 18 lanceurs Ariane 5 ECA à EADS, pour un montant de 2 milliards d'euros. **Arianespace** : « *Cette commande va faire tourner l'industrie spatiale* ».

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/20130918trib000785707/eads-empoche-un-gros-cheque-de-deux-milliards-d-euros-pour-la-fabrication-de-18-ariane-5.html>

(Source : <http://latribune.fr> du 18/09/2013, Michel Cabirol)

[Retour au sommaire](#)

● **Air France estime à 2 800 personnes le sureffectif pour 2014**

C'est 2 800 suppressions de postes qui sont annoncées chez Air France. **Frédéric Gagey**, PDG d'Air France : « *Nous venons d'annoncer un sureffectif de 2 800 personnes au Comité central d'entreprise (CCE). [Ce sureffectif sera résorbé par de nouveaux plans de départs volontaires (PDV) qui] feront l'objet d'un dialogue avec les représentants du personnel et syndicaux à partir du 4 octobre. [...] Le PDV n'est pas une fin en soi, il découle d'une stratégie* ». **Michel Salomon**, délégué CFDT explique que les sureffectifs concerneraient 350 pilotes, 700 hôtesses et stewards et 1 700 à 1 800 personnels au sol. Les objectifs du groupe : deux milliards d'euros d'économies en trois ans et ramener la dette à 4,5 milliards fin 2014, contre 6,5 milliards en janvier 2012.

<http://www.challenges.fr/entreprise/20130918.CHA4425/air-france-estime-a-2-800-personnes-le-sureffectif-pour-2014.html>

(Source : www.challenges.fr du 18/09/2013)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Intermarché Iorgne les magasins Casino à Paris

Suite à la prise de contrôle de Monoprix par Casino, l'autorité de la concurrence, considérant que l'opération pouvait conduire à renforcer excessivement la position déjà dominante de Casino dans la capitale, avait demandé à Casino de revendre 55 Franprix et Monop' à Paris. Intermarché est intéressé. D'après **des représentants d'Intermarché** : « *Nous nous intéressons aux magasins que Casino doit vendre suite à la prise de contrôle de Monoprix. Nous avons encore un potentiel de développement, dans la proximité. Par exemple, nous voulons passer de 40 Intermarché Express à 200 dans cinq ans, en nous implantant dans les grandes zones urbaines* ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20130919.CHA4541/intermarche-lorgne-les-magasins-casino-a-paris.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130919](http://www.challenges.fr/entreprise/20130919.CHA4541/intermarche-lorgne-les-magasins-casino-a-paris.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130919)

(Source : www.challenges.com du 19/09/2013)

● Paris : Sephora fermera le soir

Le 23 septembre 2013, Sephora a été condamné à fermer son magasin des Champs-Élysées à 21h00. **Karl Ghazi (CGT)** : « *Nous avons gagné sur toute la ligne. Sephora est condamné par la Cour d'appel de Paris à fermer à 21 heures sous huitaine et sous astreinte de 80 000 euros par infraction constatée et par salarié* ». Sephora, qui réalise 20 % de son chiffre d'affaires après 21 heures, a décidé « *de se pourvoir en cassation* ». Ce pourvoi n'est toutefois pas suspensif et Sephora a assuré qu'il allait « *respecter la décision de justice* ». **La direction de Sephora** : « *[Nous allons] étudier rapidement les conséquences de cette décision pour l'emploi* ». D'après Sephora, c'est plus de 50 personnes, toutes volontaires, qui étaient en effet employées pour permettre d'ouvrir le magasin à la clientèle touristique des Champs-Élysées. L'entreprise précise qu'elle « *fera tout pour qu'il n'y ait pas de licenciement* ». Les salariés, eux, semblent divisés sur le sujet.

[http://www.lepoint.fr/societe/sephora-fermera-le-soir-24-09-2013-1734389_23.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Quotidienne\]-20130924](http://www.lepoint.fr/societe/sephora-fermera-le-soir-24-09-2013-1734389_23.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Quotidienne]-20130924)

(Source : www.lepoint.fr du 24/09/2013)

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS

● Cour des comptes : rapport sur la sécurité sociale

La Cour des comptes a rendu public, le 17 septembre 2013, un rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale. Ce rapport s'inscrit dans le cadre de sa mission constitutionnelle d'assistance au Parlement et au Gouvernement.

- **Présentation du rapport sur la Sécurité sociale par la Cour des comptes :**

<http://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/La-securite-sociale>

- **Le rapport de la Cour des comptes sur la Sécurité sociale dans son ensemble :**

<http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/La-securite-sociale>

(Source : www.ccomptes.fr du 17/09/2013)

[Retour au sommaire](#)

● Du bon usage du médicament en France

Dans leur rapport remis à la ministre de la Santé, deux professeurs, Bernard Bégaud et Dominique Costagliola, proposent la création d'une structure regroupant et analysant l'ensemble des données de santé sur l'utilisation des médicaments et produits de santé. Ils prônent également une meilleure information des professionnels de santé et du grand public par le biais d'un portail d'information unique.

<http://www.acteurspublics.com/2013/09/17/du-bon-usage-du-medicament-en-france>

- **Rapport sur la surveillance et la promotion du bon usage du médicament en France (57 pages) :**

http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Begaud_Costagliola.pdf

(Sources : www.acteurspublics.com et www.social-sante.gouv.fr du Bernard Bégaud et Dominique Costagliola)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante :
eric.tessier@urssaf.fr
A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse :
eric.tessier@urssaf.fr